



Demande de mainlevée à l'audience

Par **Sergipe**, le **06/05/2024** à **22:34**

Bonjour,

Ma mère vient d'être auditionnée aujourd'hui et a demandé une mainlevée de sa protection de curatelle pour majeurs. Bien évidemment, à la demande de ma sœur et sa curatelle ont demandé de renouveler sa mesure de protection alors qu'elle a présenté une attestation d'un médecin expert qui demandait une mainlevée et non un certificat bien sûr, la curatelle ainsi que la juge lui ont dit que son certificat n'était pas validé car celui-ci disait qu'elle était bien mentalement. Comment est-ce possible ?

À la fin , ils ont simplement dit qu' ils levaient la mesure et envoyaient la décision au procureur sans lui dire les démarches à faire mise à part qu'elle devait contacter tous les organismes pour faire venir son courrier chez elle sans aucune autre explication sur ces comptes et le reste . Comment est-ce possible une telle audience ?